
PROCÈS-VERBAL DE LA 5^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 10 MARS 2016 À L'INSTALLATION DU CSSS DE MEMPHRÉMAGOG

Présences :	Pierre Cossette Gerald Cutting André Forest Frédéric Grondin Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Patrice Lamarre Denis Marceau Micheline Richer Martin Robert Luce Samoïsette Mathieu Touchette Pierrette Grenier Jacques Fortier Patricia Gauthier	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Membre observateur Président Présidente-directrice générale et secrétaire
Absences motivées :	Diane Gingras Pauline Lefebvre Serge Therrien Raymonde Vaillancourt	Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu Sylvain Bernier Pierre-Albert Coubat Carol Fillion Olivier Lemieux-Girard Gilles Michaud Bruno Petrucci Stéphane Tremblay Johanne Turgeon Sandrine Charron Marie-André Périgny Julie Laflamme	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services Directeur administratif de la recherche Directeur des ressources financières Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation Adjoint à la PDG et affaires publiques Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques Directeur de la qualité de l'évaluation, de la performance et de l'éthique Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée Présidente-directrice générale adjointe Présidente du conseil multidisciplinaire Vice-présidente du conseil multidisciplinaire Présidente du conseil des infirmières

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à cette cinquième assemblée du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 1. Ouverture de la séance et constatation des présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Questions du public**
- 4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2016**
- 5. Informations du président du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
- 6. Agenda de consentement**
 - 6.1 Affaires cliniques**
 - 6.1.1 Recommandations de l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.1.1 Effectif des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS
 - 6.1.1.2 Désignation d'un membre substitut pour le Comité de révision des plaintes médicales par l'Exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 6.1.1.3 Nomination du chef de département d'anesthésiologie
 - 6.1.1.4 Nomination du chef de département d'obstétrique-gynécologie
 - 6.1.1.5 Nomination d'un médecin examinateur supplémentaire au nombre actuel
 - 6.1.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
 - 6.1.3 Interventions psychosociales intégrées aux interventions paramédicales et policières
 - 6.1.4 Projet type de règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes
 - 6.1.5 Politique sur l'allaitement maternel
 - 6.1.6 Programme Canadien de Nutrition prénatale (PCNP)
 - 6.2 Affaires administratives**
 - 6.2.1 Approbation des chartes des comités des ressources humaines et des communications, de la mission universitaire et des soins et services, incluant la nomination des présidents, et acceptation de la démission de M. Martin Robert à titre de membre du Comité sur la mission universitaire
 - 6.2.2 Résultats financiers à l'issue de la 10^e période financière
 - 6.3 Affaires universitaires**
 - 6.3.1 Nomination d'un chercheur actif au CdRV
- 7. Points de discussion**
 - 7.1 Concepts de développement des communautés et de la responsabilité populationnelle dans le contexte du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
 - 7.2 Signature du contrat social de la Fédération de l'âge d'or du Québec
 - 7.3 Programme d'accès aux services en langue anglaise
 - 7.4 Tableau de bord après 10 périodes
- 8. Informations des comités et instances du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 8.1 Conseil des infirmières et des infirmiers (CII) - Présentation de la structure et des enjeux
 - 8.2 Conseil multidisciplinaire (CM) - Présentation de la structure et des enjeux
 - 8.3 Suivi du Comité des ressources humaines et des communications
 - 8.4 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaire
 - 8.5 Suivi du Comité sur la mission universitaire
 - 8.6 Suivi du Comité sur les soins et services
- 9. Divers**
 - 9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du Conseil d'administration 2015-2016
- 10. Huis clos**
 - 10.1 Échanges avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
 - 10.2 Nomination de cadres supérieurs
 - 10.3 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation
- 11. Clôture de la séance**

3.0 Questions du public

Un représentant de l'APTS en Estrie voudrait connaître les délais de mise en œuvre du projet Optilab et demande si l'APTS pourrait être impliquée dans le dossier. Docteur Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, précise que les travaux liés à Optilab reprendront sous peu et que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est en attente de certaines orientations du Ministère. Il ajoute que, lorsque les groupes de travail seront identifiés, l'APTS pourrait être appelée à s'impliquer.

La seconde intervention, faite par la présidente du syndicat des soins infirmiers affiliés à la FIQ, vise à sensibiliser la direction et les membres du Conseil d'administration sur les problématiques vécues par les employés d'une installation à la suite de la mise en place des nouvelles structures organisationnelles du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Le président du Conseil et la présidente-directrice générale lui apporte une réponse générale. De plus, M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, indique qu'un suivi sera fait pour répondre aux interrogations soumises.

Pour conclure, le président remercie les gens du public pour leurs interventions et de s'être déplacés pour assister à la séance du Conseil d'administration.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2016

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2016

Point 8.2.6 Organigramme révisé du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

L'organigramme révisé et dûment signé par la présidente-directrice générale a été transmis au Ministère. Il sera disponible sous peu sur le site ministériel.

Point 9.3 Ralentissements des activités pour la semaine de relâche

De façon générale, tout s'est bien déroulé pendant la semaine de relâche.

5.0 Informations du président du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du Conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 5 février au 10 mars 2016, a été transmis aux membres. Le président et la présidente-directrice générale font part des différentes activités ayant eu lieu.

Compte tenu de la couverture de presse suite à une rencontre entre la présidente-directrice générale, le Dr Stéphane Tremblay et le député de Granby, la présidente-directrice générale apporte certains éclaircissements.

6.0 Agenda de consentement

6.1 Affaires cliniques

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée, à donner, au besoin, de plus amples informations sur les points découlant des affaires cliniques, à la suite de quoi les résolutions pour les points 6.1.1 à 6.1.3 sont adoptées en bloc.

6.1.1 Recommandations de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

6.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Après échanges, il est convenu que les résolutions pour les retraits de privilèges seront ajustées selon les commentaires émis à l'effet d'indiquer la raison de la modification de privilèges. Si des ajustements sont requis, ils seront précisés à la prochaine séance du Conseil d'administration.

RÉSOLUTION : CA 500 à 515 – 2016-03-10

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens pratiquant au CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Les résolutions portant les numéros **CA 500 à 515 – 2016-03-10** sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

6.1.1.2 Désignation d'un membre substitut pour le Comité de révision des plaintes médicales par l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 516– 2016-03-10

Relative à la désignation d'un membre substitut pour le Comité de révision des plaintes médicales par l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

ATTENDU QUE :

- la LSSSS exige la mise en place d'un Comité de révision dont la composition et le mandat sont prévus à la LSSSS;
- le règlement de régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS prévoyant la mise en place d'un Comité de révision;
- la résolution CA 263 – 2015-11-26, prise le 26 novembre 2015, nommant Mme Pauline Lefebvre à titre de présidente et membre du Comité de révision;
- la résolution CA 480 – 2016-02-04, prise le 4 février 2016, nommant Dr Peter Moliner et Dr Guy Waddell à titre de membres du Comité de révision;
- le membre substitut peut remplacer un membre désigné par le CMDP, en cas d'impossibilité d'agir de l'un de ces membres, mais en aucun cas la présidente du comité;
- la recommandation du Comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER:

- un membre substitut au Comité de révision, pour un mandat de 3 ans :
- Dre Josée Robitaille, de l'installation La Pommerai

6.1.1.3 Nomination du chef de département d'anesthésiologie

RÉSOLUTION : CA 517- 2016-03-10

Relative à la nomination du chef de département d'anesthésiologie

ATTENDU

- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
- que le Dr Michel Clairoux est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles du Dr Michel Clairoux;
- qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
- la recommandation du Comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 23 février 2016;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER :

le Dr Michel Clairoux en tant que chef du département d'anesthésiologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de 4 ans, prenant effet le 10 mars 2016.

6.1.1.4 Nomination du chef de département d'obstétrique-gynécologie

RÉSOLUTION : CA 518- 2016-03-10

Relative à la nomination du chef de département d'obstétrique-gynécologie

ATTENDU

- la mise en place du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
- que le Dr Guy Waddell est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles du Dr Guy Waddell;
- qu'il est de la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 23 février 2016;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER

le Dr Guy Waddell en tant que chef du département d'obstétrique-gynécologie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, jusqu'au 30 juin 2018, prenant effet le 10 mars 2016.

6.1.1.5 Nomination d'un médecin examinateur supplémentaire au nombre actuel

RÉSOLUTION : CA 519– 2016-03-10

Relative à la nomination d'un médecin examinateur supplémentaire au nombre actuel

- ATTENDU**
- que le Conseil d'administration a la responsabilité de nommer un médecin examinateur pour chaque établissement de santé et de services sociaux;
 - que la loi permet de nommer jusqu'à un médecin examinateur par installation de l'établissement;
 - la pertinence de nommer un médecin examinateur supplémentaire afin d'assumer pleinement le rôle dévolu à cette importante fonction;
 - l'intérêt manifesté par Dr François Lajoie à exercer le rôle de médecin examinateur;
 - l'analyse effectuée par le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
 - la recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
 - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr François Lajoie à titre de médecin examinateur.

6.1.2 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 520– 2016-03-10

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- ATTENDU:**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du Conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER

le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Hôpital Fleurimont :

- Dre Thérèse Côté-Boileau, chef du Département de pédiatrie, rétroactif au 2 janvier 2016;
- Dr Michel St-Pierre, chef intérimaire du Service de psychiatrie, rétroactif au 22 janvier 2016.

6.1.3 Protocole d'entente : mise en place d'une équipe mobile d'interventions psychosociales (ÉMIP)

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 521- 2016-03-10

Relative au protocole d'entente : mise en place d'une équipe mobile d'interventions psychosociales (ÉMIP)

ATTENDU

- la portée de ce projet auprès de la clientèle en situation de crise du territoire de Sherbrooke (masse critique en terme de consommation de services d'interventions policières, de consultations aux urgences du CHUS et des transports ambulanciers);
- que ce projet s'inscrit dans deux des six chantiers organisationnels d'optimisation soit celui sur l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services professionnels de première ligne de façon tangible et continue, ainsi que celui sur l'intégration de la mission universitaire dans les trajectoires de soins et services ;
- que ce projet reflète notre orientation d'offrir un service de proximité et dans la collectivité;
- le partenariat avec deux instances offrant des services d'urgence de première ligne et recherchant aussi l'optimisation dans la pertinence et la qualité de leur offre de services;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPUYER

le projet-pilote d'interventions psychosociales intégrées aux interventions paramédicales et policières;

D'ACCEPTER

le Protocole d'entente le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la Ville de Sherbrooke (et son service de police);

D'ACCEPTER

le Protocole d'entente le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la Coopérative de travailleurs d'Ambulance de l'Estrie;

DE MANDATER

la présidente-directrice générale pour signer les deux protocoles d'entente.

Ce projet est salué par l'ensemble des membres du Conseil d'administration et ils souhaitent qu'un suivi leur soit fait à une prochaine séance suite à l'expérimentation.

6.1.4 Projet type de règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes

Pour les trois prochains points, le président invite M. Carol Fillion, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, à donner de plus amples informations, s'il y a lieu.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 522- 2016-03-10

Relative au projet type de règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes

ATTENDU

- la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux découlant de l'entrée en vigueur du projet de loi 10 au 1er avril 2015;
- qu'il est nécessaire de mettre en place un Conseil des sages-femmes afin d'assumer les responsabilités légales prévues par la Loi;
- que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) a élaboré des projets types de règlement en fonction des meilleures pratiques et en fonction des nouveaux éléments législatifs à considérer;
- que le MSSS souhaite harmoniser les règlements des instances relevant des conseils d'administration, et ce, pour l'ensemble des établissements;
- l'article 225.5 de la LSSS qui prévoit que le Conseil des sages-femmes peut adopter des règlements concernant sa régie interne;
- que le règlement de régie interne doit être approuvé par le Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- que le règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes a été recommandé par son comité exécutif lors de sa rencontre du 18 février 2016;
- que le règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes a été adopté par son comité exécutif lors de sa rencontre du 2 mars 2016;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER: le règlement de régie interne du Conseil des sages-femmes.

6.1.5 Politique sur l'allaitement

À la suite de la présentation, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 523- 2016-03-10

Relative à la politique sur l'allaitement

ATTENDU

- que la protection, le soutien et la promotion de l'allaitement maternel constituent des priorités d'action pour l'établissement;
- que l'établissement reconnaît l'importance de l'allaitement maternel tant pour la santé de la mère et de son enfant, que pour la famille et la société;
- l'engagement de l'établissement envers l'alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant qu'est l'allaitement maternel;
- la recommandation du Comité opérationnel de cogestion clinico-administrative et médicale, formulée lors de sa rencontre du 23 février 2016;

- que le Conseil d'administration est responsable de l'adoption de la politique d'allaitement maternel;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER: la politique sur l'allaitement maternel.

6.1.6 Programme Canadien de Nutrition prénatale (PCNP)

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 524- 2016-03-10

Relative au Programme Canadien de Nutrition prénatale (PCNP)

ATTENDU

- la pertinence du Programme Canadien de Nutrition Prénatale dans l'offre de services du CIUSSS de l'Estrie- CHUS;
- la structure de gouvernance et le plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
- que le Programme Canadien de Nutrition Prénatale relève de la direction du programme jeunesse;
- la pertinence de nommer des signataires pour signer les documents administratifs en lien avec le Programme Canadien de Nutrition Prénatale;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER

les personnes suivantes à signer les budgets, les prévisions de comptant et les autres rapports financiers pour le projet :

- Lynda Périgny
- Johanne Fleurant

D'AUTORISER

les personnes suivantes à signer les accords de contribution, les demandes de modification, etc., pour le projet :

- Mireille Fortin
- Johanne Fleurant

6.2 Affaires administratives

6.2.1 Approbation des chartes des comités des ressources humaines et des communications, sur la mission universitaire et sur les soins et services, incluant la nomination des présidents

Approbation de la charte du Comité des ressources humaines et des communications

En l'absence de M. Serge Therrien, le président invite M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter les modifications apportées à la charte lors de la rencontre ayant eu lieu le 25 février dernier.

Après échanges, la résolution relative à l'approbation de la charte, incluant la nomination du président, est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 525 – 2016-03-10

Relative à l'approbation de la charte du Comité des ressources humaines et des communications, incluant la nomination du président.

ATTENDU

- le règlement de régie interne du Conseil d'administration qui prévoit la mise en place d'un Comité des ressources humaines et des communications;
- les mandats confiés par le Conseil d'administration au Comité des ressources humaines et des communications;
- l'analyse effectuée par les membres du Comité des ressources humaines et des communications;
- la recommandation du Comité des ressources humaines et des communications;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER

monsieur Serge Therrien à titre de président du Comité des ressources humaines et des communications;

D'ADOPTER

la charte du Comité des ressources humaines et des communications.

Démission d'un membre du Comité sur la mission universitaire

Le président informe les membres de la démission de M. Robert Martin à titre de membre du Comité sur la mission universitaire et il fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 528 – 2016-03-10

Relative à la démission d'un membre du Comité sur la mission universitaire

ATTENDU

- le règlement de régie interne du Conseil d'administration;
- que le Comité sur la mission universitaire du Conseil d'administration est un comité facultatif du Conseil d'administration;
- la composition prévue du Comité sur la mission universitaire;
- la lettre de démission de M. Martin Robert à titre de membre du Comité sur la mission universitaire;

- que M. Robert participait au Comité sur la mission universitaire à titre de « Membre provenant d'un collège de désignation parmi CII, CMDP et CM »
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER	la démission de M. Martin Robert à titre de membre du Comité sur la mission universitaire;
DE MODIFIER	la composition du Comité sur la mission universitaire afin de passer de 7 membres réguliers à 6 membres.

Approbation de la charte du Comité sur la mission universitaire

Le président invite Mme Luce Samoisette à présenter les modifications apportées à la charte lors de la rencontre ayant eu lieu le 25 février dernier.

Après échanges, la résolution relative à l'approbation de la charte, incluant la nomination de la présidente, est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 526 – 2016-03-10

Relative à l'approbation de la charte du Comité sur la mission universitaire, incluant la nomination du président.

- ATTENDU**
- le règlement de régie interne du Conseil d'administration qui prévoit la mise en place d'un Comité sur la mission universitaire;
 - les mandats confiés par le Conseil d'administration au Comité sur la mission universitaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation du Comité sur la mission universitaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER	madame Luce Samoisette à titre de présidente du Comité sur la mission universitaire;
D'ADOPTER	la charte du Comité sur la mission universitaire.

Approbation de la charte du Comité sur les soins et services

Le président invite M. André Forest à présenter les modifications apportées à la charte lors de la rencontre ayant eu lieu le 16 février dernier.

Après échanges, la résolution relative à l'approbation de la charte, incluant la nomination du président, est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 527 – 2016-03-10

Relative à l'approbation de la charte du Comité sur les soins et services, incluant la nomination du président.

ATTENDU

- le règlement de régie interne du Conseil d'administration qui prévoit la mise en place d'un Comité sur les soins et services;
- les mandats confiés par le Conseil d'administration au Comité sur les soins et services;
- l'analyse effectuée par les membres du Comité sur les soins et services;
- la recommandation du Comité sur les soins et services;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER

monsieur André Forest à titre de président du Comité sur les soins et services;

D'ADOPTER

la charte du Comité sur les soins et services

6.2.2 Résultats financiers à l'issue de la 10^e période financière

Le président informe les membres des résultats financiers de l'établissement après 10 périodes financières, soit entre le 1^{er} avril 2015 et le 16 janvier 2016. L'établissement projette toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire au 31 mars 2016 pour l'exercice financier 2015-2016.

6.3 Affaires universitaires

Le président invite M. Sylvain Bernier, directeur administratif de la recherche, à donner de plus amples informations, au besoin, pour les points découlant des affaires universitaires.

6.3.1 Nomination d'un chercheur actif au CdRV

La résolution suivante est adoptée après échanges.

RÉSOLUTION : CA 529 – 2016-03-10

Relative à la nomination d'un chercheur actif au CdRV

ATTENDU QUE :

- que la nomination des chercheurs du Centre de recherche sur le vieillissement relève du Conseil d'administration de l'établissement;
- la recommandation du Comité de direction du Centre de recherche sur le vieillissement;
- le mandat confié au Comité de la mission universitaire par le Conseil d'administration;

- l'analyse effectuée par les membres du Comité de la mission universitaire;
- les connaissances, les compétences et les domaines d'expertise du candidat;
- l'analyse effectuée par le Conseil d'administration;
- l'accord des membres.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER: Dr Guy Lacombe chercheur actif au Centre de recherche sur le vieillissement.

7.0 Points de discussion

7.1 Concepts de développement des communautés et de la responsabilité populationnelle dans le contexte du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président rappelle la présentation faite à la séance plénière. Il invite M. Carol Fillion directeur général adjoint – programme sociaux et de réadaptation, à résumer la discussion ayant eu lieu et à faire lecture du projet de résolution.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 530 – 2016-03-10

Relative aux concepts de développement des communautés et de la responsabilité populationnelle dans le contexte du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

ATTENDU

- notre responsabilité de planifier et coordonner les services à offrir à la population sur tout le territoire estrien selon les **orientations ministérielles**, les **besoins de la population** et les **réalités territoriales**;
- que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS se trouve au cœur d'un réseau territorial de services (RTS) qui est à se redéfinir actuellement;
- notre responsabilité d'assurer le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) sur tout le territoire;
- notre responsabilité de rechercher un plus vaste éventail de ressources accessibles à la population de chaque territoire socio-sanitaire;
- notre volonté de favoriser la participation des individus et des communautés locales, notamment au processus de décision et aux actions à prendre;
- notre volonté de placer la responsabilité populationnelle et le développement des communautés au cœur des orientations de l'établissement et en faire une cible partagée par tous, en concordance avec l'ensemble des politiques de services aux personnes actuellement en vigueur et celles à venir;
- notre intention de nous investir immédiatement dans le développement des communautés et d'assumer activement notre responsabilité populationnelle;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER: les grands énoncés de principes dans l'établissement de nos relations avec les partenaires des différentes communautés du territoire :

1. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS conçoit que son offre de service ne se limite pas exclusivement aux services de santé et services sociaux rendus aux

usagers qui s'adressent à lui. C'est la santé globale de la population du territoire qui nous interpelle;

2. L'amélioration de la santé globale de la population passe par l'amélioration des conditions de vie et par l'appropriation, par les gens et leurs réseaux, d'un pouvoir sur celle-ci (« empowerment »);
3. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS reconnaît qu'il ne peut répondre seul à tous les besoins de santé et bien-être de la population de l'Estrie. S'allier aux autres est une condition nécessaire pour réaliser notre mission puisque cela permet:
 - o D'agir sur les **déterminants** de la santé et du bien-être pour lesquels nous ne détenons pas tous les leviers d'action (pouvoir d'agir);
 - o De sensibiliser et encourager nos partenaires sectoriels et intersectoriels à s'impliquer et se coordonner dans la mise œuvre des **trajectoires** de soins et services;
4. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS, soutenu par sa mission universitaire, notamment l'Institut de première ligne, doit réfléchir à son organisation et à son offre de service de manière à ce qu'elles soient bien ancrées dans la planification d'ensemble de celles des acteurs du réseau et des autres secteurs d'activité;
5. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS conçoit que les réseaux de services (RTS/RLS) sont des lieux de concertation volontaire pour mieux cerner, déployer et ajuster l'offre des soins et services tant au plan régional que local;

Le réseau territorial de services (RTS) aborde les préoccupations de santé et de bien-être pour toute une population (niveau macro);

Les réseaux locaux de services (RLS) abordent les préoccupations de santé et de bien-être d'un sous-territoire local (niveau micro – généralement délimité par le territoire de MRC);

Le RTS et les RLS travaillent en complémentarité et s'influencent mutuellement;
6. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS appuie son action sectorielle et intersectorielle sur les approches et principes de:

Responsabilité populationnelle
Création d'environnements favorables à la santé
Développement social
Développement des communautés
Développement durable
Participation citoyenne
7. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS se dote d'une politique qui précise sa vision, ses principes directeurs, ses approches préconisées et les niveaux de responsabilité attendus de tous les acteurs de l'organisation en matière de développement des communautés et de la responsabilité populationnelle;
8. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS s'engage à s'assurer d'une coordination efficace et respectueuse des caractéristiques des RLS et à favoriser la participation active de groupes de citoyens;
9. Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS répartit à un haut niveau la représentation de l'établissement pour les réseaux locaux de services et les fondations entre les quatre hors-cadres de l'établissement, soit la PDG, la PDGA, le DGA du programme santé physique générale et spécialisée et le DGA des programmes sociaux et de réadaptation.

7.2 Signature du contrat social de la Fédération de l'Âge d'or du Québec

Au début de la séance, les membres ont tous reçu une pochette d'information sur la Fédération de l'Âge d'or du Québec (FADOQ). Monsieur Carol Fillion explique l'objectif de cette présentation.

Le contrat social constitue un plaidoyer en faveur d'une qualité de vie adéquate pour les aînés d'aujourd'hui et de demain. Soutenu par la force de son réseau implanté dans toutes les régions du Québec, le Réseau FADOQ entend poursuivre ses efforts de mobilisation pour faire en sorte que la qualité de vie des aînés devienne une priorité partagée et portée collectivement par toutes les générations.

Après échanges, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 531 – 2016-03-10

Relative à la signature du contrat social de la Fédération de l'Âge d'or du Québec

ATTENDU

- que l'établissement reconnaît l'importance d'une responsabilité collective envers le développement d'une qualité de vie adéquate pour tous les aînés du Québec;
- l'impact potentiel de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion, relations et actions sur le maintien et le développement d'un niveau de qualité de vie adéquat pour tous les aînés;
- que le respect attendu en regard de l'intégrité morale et physique des aînés doit s'actualiser dans le cadre de toutes nos actions;
- notre engagement envers les aînés à promouvoir l'accès à tous les soins et services requis au maintien de leur santé, leur sécurité, leur bien-être et leur appartenance à la société;
- la contribution attendue envers notre organisation à titre de citoyen corporatif à favoriser la mise en œuvre, dans le respect de nos ressources disponibles, des actions nécessaires au maintien d'une qualité de vie adéquate pour les aînés;
- la recommandation du directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration à la lumière des informations disponibles;
- l'accord des membres

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPUYER

le contrat social de la Fédération de l'âge d'or du Québec;

D'AUTORISER

la signature du contrat social de la Fédération de l'âge d'or du Québec par Mme Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

7.3 Programme d'accès aux services de langue anglaise

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à prendre la parole pour présenter ce point et répondre aux questions.

En 2012, le gouvernement du Québec a approuvé les programmes d'accès régionaux aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour la population d'expression anglaise. Ces programmes avaient été élaborés par les agences régionales avec l'aide du Cadre de référence du programme. Celui-ci est actuellement en révision par le Ministère afin de refléter la nouvelle organisation du Réseau. Conséquemment, l'élaboration des programmes d'accès pour les établissements est repoussée à 2017.

En revanche, afin d'assurer le maintien de l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pendant cette période de transition, le MSSS a demandé aux établissements de mettre à jour la liste des services garantis en langue anglaise. Cette liste inclut les services et les soins offerts dans les installations de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska.

Cette mise à jour est une solution temporaire qui permet à la fois de garantir l'accès aux services pour la clientèle d'expression anglaise et de permettre au ministère de la Santé et des Services sociaux de travailler à l'élaboration du cadre de référence aux établissements.

À la suite de la présentation, le président fait lecture du projet de résolution.

RÉSOLUTION : CA 532 – 2016-03-10

Relative au programme d'accès aux services de langue anglaise

ATTENDU

- la Loi sur les services de santé et les services sociaux (article 15 article 348);
- la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (article 76);
- la rédaction du nouveau cadre de référence par le Ministère pour l'élaboration des programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;
- que cette mise à jour, est une solution temporaire et qu'une fois le nouveau cadre de référence en vigueur, le processus de révision du programme d'accès du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pourra être déclenché;
- que la mise à jour reflète l'ajout des soins et des services garantis en langue anglaise pour les installations de la Pommeraie et de la Haute-Yamaska;
- l'analyse effectuée par les membres du Conseil d'administration;
- l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

la mise à jour 2016 au programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise en Estrie

7.4 Tableau de bord après 10 périodes

Le président invite Mme Johanne Turgeon à présenter le tableau de bord après 10 périodes. Elle invite les membres à se référer au document « Suivi de gestion 2015-2016 – Portrait synthèse des indicateurs de l'Entente de gestion » et attire leur attention sur certains points où une plus grande vigilance doit être exercée.

8.0 Information des comités et instances du C.A. et de la PDG

8.1 Conseil des infirmières et des infirmiers (CII) – Présentation de la structure et des enjeux

Le président invite Mme Julie Laflamme, présidente du CII, à présenter la structure et les enjeux du CII.

Madame Laflamme présente en détail les points suivants :

- Le rôle et le mandat du CII;
- La composition du CII;
- Les travaux réalisés en 2015-2016
- Les travaux à venir en 2016-2017;
- Les sphères de pratique.

Les membres du Conseil d'administration félicitent tous les membres du Conseil des infirmières et des infirmiers de leur implication et dévouement au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.2 Comité exécutif du Conseil multidisciplinaire (CECM) – Présentation de la structure et des enjeux

Le président invite Mme Sandrine Charron, présidente du CECM et Mme Marie-André Périgny, vice-présidente du CECM, à présenter ce point à l'ordre du jour.

À tour de rôle, elles font état des points suivants :

- Le mandat et la structure du Conseil multidisciplinaire;
- Les travaux réalisés et en cours de réalisation;
- Les enjeux du CECM;
- Le plan d'action d'ici juin 2017.

Les membres du Conseil d'administration félicitent tous les membres du Conseil multidisciplinaire de leur dévouement quotidien au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.3 Suivi du Comité des ressources humaines et des communications

En l'absence de M. Serge Therrien, le président invite M. Gilles Michaud à faire état des points discutés au Comité des ressources humaines et des communications qui a eu lieu le 25 février dernier.

8.4 Suivi du Comité de vérification et de suivi budgétaire

Le président, à titre de président intérimaire du Comité de vérification et de suivi budgétaire, fait le suivi de la rencontre ayant eu lieu le 18 février dernier.

8.5 Suivi du Comité sur la mission universitaire

Le président invite Mme Luce Samoisette, présidente du Comité, à faire un bref sommaire des sujets présentés lors de la première rencontre qui a eu lieu le 25 février dernier.

8.6 Suivi du Comité sur les soins et services

Le président invite M. André Forest, président du Comité sur les soins et services, à faire état des points à l'ordre du jour de la première rencontre qui a eu lieu le 16 février dernier.

9.0 Divers

9.1 Dépôt de la planification des ordres du jour du C.A. 2015-2016

Les membres ont reçu la mise à jour de la planification des ordres du jour du C.A. 2015-2016. La prochaine séance plénière – lac-à-l'épaule, aura lieu le jeudi 7 avril, toute la journée, à l'Édifice Norton. Cette rencontre sera suivie d'une séance ordinaire à 16 h.

10.0 Huis clos

Les invités quittent la salle et seuls messieurs Denis Beaulieu et Gilles Michaud demeurent sur place pour présenter le point les concernant.

10.1 Échanges avec le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services

Monsieur Denis Beaulieu, Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, fait état de quatre situations particulières.

Par ailleurs, il présente à titre d'information le tableau « Proportions d'atteintes de résultats de 2015-2016 au 31 décembre 2015, comparées aux résultats de 2014-2015 » et apporte certaines explications.

10.2 Situation concernant un cadre supérieur

Monsieur Gilles Michaud informe les membres du départ d'un cadre supérieur à la suite d'une entente, conformément à son intention de se prévaloir d'un congé de préretraite prévu aux mesures de stabilité d'emploi.

10.3 Évaluation de la rencontre et retour sur la dernière évaluation

Le président indique qu'un résumé des évaluations depuis octobre 2015 sera présenté et une analyse des besoins sera faite lors du lac-à-l'épaule du 7 avril prochain.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire